

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MAI 2013
tenue sous la présidence de M. SPINELLI**

Présents :	MM.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		A.	BAUDUCCIO	" "
	Mme	C.	BISANTI	Conseillère municipale
	MM.	F.	BORDA D'AGUA	Conseiller municipal
	M.	M.	FASSBIND	" "
		P.-Y.	FAVARGER	" "
	Mme	M.	GARCIA-BEDETTI	Conseillère municipale
	MM.	F.	GROSS	Conseiller municipal
		L.	HEIMENDINGER	" "
	Mme	S.	HOCHULI	Conseillère municipale
	MM.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal
		D.	MESSERLI	" "
		G.	PICTET	" "
		H.	RAPPAZ	" "
	Mme	C.	SABA	Conseillère municipale
	M.	M.	SAPEY	Conseiller municipal
	Mmes	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
		M.	SOMMER	" "
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mme	C.	TIERCY	Conseillère municipale
	M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal
	M.	J.	LOCHER	Maire
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative
	M.	J.-M.	KARR	Conseiller administratif
	M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusés :	MM.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal
		F.	PERRIN	" "
	Mmes	B.	STRYIENSKI WEISSE	Conseillère municipale
		H.	WYSS	" "

Public : 5 personnes

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

20 h 15 - Séance des commissions Réunies - huis clos

Adoption du procès-verbal de la séance des commissions Réunies du 14 mai 2013

20 h 30 - Séance plénière du Conseil municipal

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 25 avril 2013
- 2) Communications du Bureau
- 3) Election du Bureau du Conseil municipal
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif :
 - 5.1 Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2012 et moyens de les couvrir
 - 5.2 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2012
- 6) Présentation par le maire du rapport administratif pour l'année 2012
- 7) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
- 8) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

* * * * *

Séance des Commissions Réunies – huis clos

Le président, M. Fabian Spinelli, ouvre la séance des Commissions Réunies à 20 h 20 et prononce le huis clos.

- Le procès-verbal de la séance des Commissions Réunies du 14 mai 2013 est adopté par 9 voix pour et 6 abstentions.

Le président lève la séance des Commissions Réunies à 20 h 24.

Séance plénière du Conseil municipal

Le président, M. Fabian Spinelli, ouvre la séance à 20 h 30 et souhaite la bienvenue à tous. Il salue les personnes dans le public. Avant de passer à l'ordre du jour, le président excuse l'absence de Mmes Stryienski Weisse, Wyss ainsi que MM. Lecour et Perrin.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 25 avril 2013

Folio 5274, intervention de Mme Hochuli (2^{ème} paragraphe) : il convient de lire [...] en tant que représentante **des habitants** de la Gradelle (et non de l'association de la Gradelle).

.../...

- Le procès-verbal de la séance du 25 avril 2013 est adopté par 17 voix pour et 2 abstentions.

2) Communications du Bureau

Le président annonce une motion qui sera traitée au point 8 de l'ordre du jour.

En ce qui concerne les courriers, le président mentionne en premier lieu une invitation de la Coordination des villes de Suisse romande à leur assemblée générale du vendredi 24 mai 2013, à laquelle M. Karr a représenté Chêne-Bougeries.

Le président donne ensuite lecture d'un courrier de la ville de Thônex concernant la politique de la petite enfance sur la commune de Chêne-Bougeries :

Madame la Conseillère administrative, chère Collègue,

Nous accusons réception de votre courrier du 2 mai courant, dont le contenu a retenu notre meilleure attention.

Nous avons pris bonne note de la nouvelle politique de la commune de Chêne-Bougeries en matière de Petite Enfance et il nous paraît étonnant de devoir, au sein des Trois-Chêne, payer des frais pour des organismes déjà subventionnés par les pouvoirs publics. Le Conseil municipal a également été surpris par cette politique.

Sachez donc que la commune de Thônex ne cautionne pas cette façon de faire et qu'elle ne financera pas le surcoût demandé. Par ailleurs, deux familles thônésiennes ont déjà sollicité une aide pour les problèmes financiers engendrés par cette nouvelle politique et nous prendrons en charge temporairement leur inquiétude via notre service social.

Par contre, le Conseil administratif ne rentrera pas dans ce même « jeu » et ne facturera pas de surprime aux résidents de Chêne-Bougeries venant à la piscine de Thônex ni n'enverra de facture concernant « le loyer » du Chênois dans les locaux de Thônex.

Dans l'attente d'une éventuelle nouvelle prise de position de votre part, nous vous prions d'agrérer, Madame la Conseillère administrative, chère Collègue, nos salutations les meilleures.

*Au nom du Conseil administratif:
P. UEHLINGER
Conseiller administratif
délégué à la jeunesse*

Arrivée de M. Balmer à 20 h 36.

.../...

3) Élection du Bureau du Conseil municipal

Le président annonce que le Bureau propose de conserver la composition actuelle du Bureau et d'élire :

M. Heimendinger, président
Mme Sobanek, vice-présidente
M. Rappaz, secrétaire
M. Fassbind, membre
M. Spinelli, membre

La parole n'étant pas demandée, le président procède au vote.

- La composition du Bureau pour le prochain exercice est acceptée à l'unanimité.

4) Communications du Conseil administratif

Le président passe la parole à M. Locher, maire.

Mes communications, concernant le domaine des Finances seront fort courtes dans la mesure où l'approbation des comptes de fonctionnement communaux 2012 ainsi que les crédits supplémentaires y afférents figurent à l'ordre du jour de votre séance de ce soir. Cela étant, je tiens à signaler que suite à une demande exprimée par plusieurs d'entre vous lors de la séance des Commissions Réunies du 14 mai, les membres de la commission Finances qui le souhaitaient ont pu avoir accès, hier entre 17 h 30 et 19 h, au Grand-Livre ainsi qu'aux diverses pièces comptables qui les intéressaient plus particulièrement.

Concernant le domaine des Bâtiments et Infrastructures, les membres de la commission éponyme réunis en séance le 13 courant, ont été informés en détail des tenants et aboutissants d'un projet d'aménagements routiers sécurisés accompagnés de mesures anti-transit dans le secteur de Conches, ceci en présence de M. Michel Savary, directeur de la société Trafitec. Le crédit d'étude y afférent d'un montant de CHF 35'000.– TTC présenté à cette occasion figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission Finances prévue le 11 juin, puis sera proposée à l'ordre du jour de votre séance ordinaire prévue le 20 juin.

Concernant le suivi à donner à la motion intitulée « Pour un nettoyage de printemps du village », les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures ont souhaité, toujours lors de leur séance du 13 courant, que les travaux de rafraîchissement des immeubles situés 2, chemin De-La-Montagne et 27, rue de Chêne-Bougeries, propriétés, à ce jour, de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries, soient effectués conformément à la proposition formulée par M. Philippe Vasey, architecte mandataire, lors de la séance ayant réuni le 29 avril dernier les membres de ladite commission ainsi que ceux de la commission Territoire.

À nouveau, cet objet figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission Finances puis sera proposé à l'ordre du jour de votre prochaine séance ordinaire du mois de juin.

Suite à l'acquisition du bâtiment sis 14, rue de Chêne-Bougeries, lors de la vente aux enchères organisée par l'Office des faillites le 30 avril dernier, le Conseil administratif a décidé de prolonger le mandat de gérance aux Régisseurs Associés SA, ceci pour une année, période à l'issue de laquelle une évaluation sera faite.

Sports

La cérémonie du Mérite sportif a eu lieu le 22 courant au CSSM.

À cet égard, je souhaiterais souligner qu'un encouragement audit Mérite a été octroyé à M. Alexis Skouvaklis, échéphile. Pour le reste, les membres de la commission éponyme, réunis en séance le 16 mai, se sont penchés sur le projet de rénovation du stade de football des Trois-Chêne. Un crédit d'investissement y relatif d'un montant d'environ CHF 5.5 millions à diviser entre les 3 communes vous sera proposé prochainement.

Personnel

Le Conseil administratif a reçu lors de sa séance du 8 courant, M. José Allende, concierge de l'école de Chêne-Bougeries, à l'occasion de ses 20 ans de collaboration.

Par ailleurs, le Conseil administratif a décidé, toujours lors de sa séance du 8 mai, d'engager M. Jonatan Oguey, en qualité d'apprenti au sein du service Parcs et Promenades.

Lors de sa séance du 22 courant, notre Conseil a décidé, sur proposition de notre collègue Mme Béatrice Grandjean-Kyburz, laquelle avait rencontré 3 candidates dans le cadre d'un second entretien, d'engager Mme Laurence Borcard-Bovet, en qualité de nouvelle chargée des Affaires culturelles, ceci dès le 10 juin 2013.

Et toujours dans le domaine des ressources humaines, mais sous un angle quelque peu différent, le Conseil administratif a reçu, le 25 avril MM. Stanislas Zuin et Nikola Blagojivic, respectivement magistrat et directeur d'audit auprès de la Cour des comptes, pour une présentation intermédiaire de l'état d'avancement des travaux de ladite Cour concernant son analyse des principaux processus RH en place au sein de notre administration communale.

Notre prochaine rencontre avec les représentants de la Cour est prévue le 24 juin et vous serez informés de l'avancement du dossier.

Le président remercie M. Locher et passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative.

Mme Grandjean-Kyburz fait part des communications suivantes :

Prévention et sécurité

Fête au parc Stagni et projets de prévention par les pairs

Pour rappel, la fête au parc Stagni du 26 mai, destinée à sensibiliser et associer la population à nos projets de prévention dans nos parcs et espaces publics a été déplacée du 26 mai au 9 juin.

Mme Chloé Dethurens de La Tribune de Genève a interviewé ce soir des jeunes et professionnels concernant les actions menées et le projet "Lâche pas ton pote" de prévention par les pairs, développé dans le cadre d'un partenariat entre notre service Prévention et sécurité, avec la participation de tous nos agents de Police municipale et de nos assistantes de sécurité, les TSHM et la FEGPA.

Sécurité et éclairage

Suite à de précédentes déclarations au sein de ce Conseil, il y a lieu de rappeler la position de notre service Prévention et sécurité, partagée par tous nos APM, concernant les sentiments d'insécurité en lien avec un manque d'éclairage, dans certaines zones de la Commune.

En effet, lors de la séance plénière du 21 mars 2013, M. Favarger a dit qu'il ne fallait pas oublier qu'il n'est pas toujours possible de mettre un éclairage à certains endroits, comme c'est le cas au parc du Villaret. La Police municipale avait, semble-t-il, estimé qu'il était plus dangereux d'avoir un parc éclairé qu'un parc obscur. Il faudrait s'assurer de la faisabilité d'un éclairage au chemin de l'Écureuil, avant que la Police ne dise de l'éteindre.

Cette position, suite à divers constats de la Police municipale et doléances d'habitants a été réitérée lors de la dernière commission Sécurité : **oui le manque d'éclairage nuit aux sentiments de sécurité des habitants d'une Commune, il favorise cambriolages et déprédatations, et probablement aussi les agressions.**

D'un point de vue technique néanmoins, c'est la commission Bâtiments et Infrastructures et, en ce qui concerne l'impact sur la nature de cette question, la commission Mobilités-nature-environnement, qui devraient se pencher sur la question. Sous l'angle de la sécurité, le constat est clair.

Sécurité et trafic : Travaux sur la Commune

Notre Police municipale participe aux réunions de chantiers organisées par la DGM, ainsi qu'au point de situation hebdomadaire CEVA.

En ce qui concerne le chantier CEVA, pour rappel, la route de Grange-Canal sera fermée uniquement à réouverture de Grange-Falquet. Un radar préventif sur le chemin Pré-du-Couvent a d'ores et déjà été posé : quelques doléances étant parvenues au CEVA, de la part des parents d'élèves concernant la vitesse des camions.

Dans le cadre du projet intercommunal d'assainissement des eaux, développé en étroite concertation avec la commune de Vandoeuvres, notre commune entreprend des travaux sur chemin De-La-Montagne cet été, qui nécessiteront la fermeture du tronçon du chemin De-La-Montagne situé entre le chemin Castan et l'avenue Mirany.

Pour rejoindre le chemin de la Seymaz depuis le chemin De-La-Montagne, le trafic sera dévié par le chemin Castan et la route Jean-Jacques Rigaud. En venant du chemin de la Seymaz ou de l'avenue Mirany, le trafic sera également dévié par la route Jean-Jacques Rigaud et le chemin Castan. Les accès riverains et trottoirs seront maintenus en tout temps. Les lignes TPG 1, 9 et 34 seront déviées.

Ces travaux se dérouleront du lundi 1^{er} juillet au dimanche 25 août 2013.

Des informations plus détaillées seront données lors de la prochaine commission Sécurité; une info mobilité, rédigée de concert entre la DGM et nos services, sera distribuée aux riverains par un tout ménage, mises-en-ligne sur le site communal et sur le site Infotrafic, ainsi que distribuée aux automobilistes.

Vidéosurveillance

Suite au choix du fournisseur par notre Conseil administratif, communiqué au CM et présenté en commission Sécurité, la société retenue, IXA System procède, en coordination avec la société Del Bon, à l'installation des caméras de surveillance sur les sites retenus de la Gradelle, du Belvédère et de l'école De-La-Montage.

Pour rappel, notre Conseil administratif a accepté ce qui avait été communiqué aux membres de la commission Sécurité, au demeurant, suspendre l'installation du système de vidéosurveillance dans le préau de l'école de Chêne-Bougeries; afin d'évaluer, sur mode *benchmarking*, le moment venu, l'impact sur les déprédatations et incivilités, d'un système de vidéosurveillance en comparaison avec celui d'un travail par la prévention et la participation : projets de prévention en cours avec les jeunes (Actions en Chêne, Lâche pas ton pote, Agorespace, ...).

Culture

Les évènements à venir

Le 31 mai aura lieu la Fête des Voisins.

Afin d'encourager le renforcement du lien social, notre commune soutient cette fête qui a lieu à la même date dans tous les pays européens.

Une publicité (dans le Chênois et par l'intermédiaire d'un tout ménage) a été faite auprès de la population, l'encourageant à organiser un verre, un buffet canadien ou un repas. Nous fournissons aux organisateurs une aide logistique (prêt de tables et de bancs sur demande), ainsi que des ballons et T-shirts au logo « Fête des Voisins ».

Le 8 juin à 20 h 00 aura lieu le concert annuel de la Lyre de Chêne-Bougeries et de son école de musique à la salle communale J.-J. Gautier.

Le 8 juin également, à 15 h 00, aura lieu la fête des trente ans du Centre de Rencontres et de Loisirs.

Les Concerts au parc auront lieu les 25 juin, 2 et 4 juillet.

Vous allez très bientôt recevoir un dépliant. Je vous invite vivement à participer aux concerts organisés – si le temps le permet – au parc Stagni. Trois représentations ont été programmées cette année.

Le 25 juin, nous recevrons 93 jeunes musiciens de l'Orchestre du Collège de Genève, sous la baguette de Philippe Béran, notre Méritant chênois 2013. Gageons que le public sera nombreux, au vu de la notoriété tant de l'orchestre que de son chef.

Le 2 juillet, l'Orchestre des Trois-Chêne sera en petite formation pour nous offrir un programme de musique de chambre. L'orchestre a été préparé pour ce concert par deux musiciennes professionnelles, à savoir Maëlle Nicaise (hautbois) et Marie-Barbara Dusson (alto).

Le jeudi 4 juillet, changement d'ambiance. Les guitares et violon des six musiciens de Djangologie, nous ferons voyager au son du jazz manouche.

Vendredi 28 juin, aura lieu la **Fête des Promotions**, que la commission Jeunesse a souhaité placer sous le thème de **l'Eau**.

Outre la traditionnelle exposition des dessins des élèves, nous accueillons cette année à l'Espace Nouveau Vallon, une exposition intitulée « L'eau, une ressource vitale », proposée par l'association « J'aime Ma Planète ». Composée de 20 grandes photos, l'exposition didactique sera commentée par un représentant de ladite association.

Afin d'en faire également profiter les adultes, l'exposition sera ouverte le mercredi après-midi avant les Promotions, de 14h00 à 18h00 le vendredi, jour des Promotions, de 13h00 à 22h00 et le lendemain, samedi, de 13h00 à 18h00.

La fête en elle-même se déroulera comme à l'accoutumée, à savoir l'après-midi réservé aux élèves, la cérémonie officielle en fin d'après-midi, suivie du traditionnel cortège dans les rues de la ville.

La fanfare invitée vient de Pampigny dans le canton de Vaud et s'appelle « L'Echo du Chêne ».

Le président remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Karr, conseiller administratif.

M. Karr fait part des communications suivantes :

Territoire

Projet de Plan directeur Genève - 2030

Suite à notre audition par la Commission d'aménagement du Canton le 22 mai, la commission du Territoire sera informée le 3 juin des récentes évolutions du dossier et se déterminera quant à la suite à lui donner en vue de la prochaine séance ordinaire de votre Conseil prévue le 20 juin.

Concernant le Grand projet Chêne-Bourg – Chêne-Bougeries, les Conseils administratifs de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg rencontreront le lundi 3 juin, Mme Michèle Künzler, Conseillère d'Etat en charge du DIME et M. François Longchamp, Conseiller d'Etat en charge du DU. Ce jour le Conseil administratif m'a délégué pour le représenter.

À cette occasion, un plan guide T2 devrait être validé par les autorités. Ce plan pourra dès lors être présenté de manière officielle, par le Département aux membres de la commission du Territoire.

Village de Chêne-Bougeries

Lors de la séance du 29 avril, un point de situation relatif aux diverses études en cours a été présenté aux membres des commissions Territoire et Bâtiments & Infrastructures réunies pour l'occasion, comme l'a dit mon collègue M. le Maire.

La motion « Pour un nettoyage de printemps du village » a également fait l'objet d'une présentation détaillée et, après avoir été dûment informés, les membres de la commission du Territoire ont transmis, à l'unanimité, le dossier aux membres de la commission Bâtiments & Infrastructures.

Par ailleurs, une présentation destinée prioritairement aux membres de votre Conseil, mais ouverte également aux propriétaires concernés et autres intéressés, est prévue le jeudi 27 juin à 18 h 15 à la salle des sociétés, située au sous-sol de la salle communale Jean-Jacques Gautier, ceci en présence des mandataires auteurs du MEP Village, à savoir le bureau nuvolaB de Florence ainsi que de Madame Tranda-Pittion, mandataire – assistante à maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de plan de site.

Les architectes dévoileront les premières propositions concernant les espaces publics, la mobilité, le déplacement des arrêts de tram, la problématique du patrimoine ainsi qu'une proposition concernant l'éventuel aménagement d'arcades.

Motion « du logement pour nos enfants et nos parents »

Cette motion a été traitée lors de la séance du 6 mai de la commission du Territoire, pour les points qui la concerne plus directement. Ainsi, il apparaît que la commune pourrait être davantage proactive dans sa politique du logement et subséquemment répondre à l'un des axes majeurs du Plan directeur cantonal Genève 2030 – dans sa version remaniée.

À cet égard, certains commissaires se sont exprimés en faveur d'un objectif visant, à terme, à ce que 10 % du parc immobilier sis sur la commune de Chêne-Bougeries, soit en main communale, ceci par le biais d'une Fondation pour le logement ou en accordant des droits de superficie à des tiers pour construire. D'autres ont souhaité que l'objectif visé par la motion soit intégré dans une refonte ou un remaniement partiel du Plan directeur communal estimant que c'est là le bon document dans lequel doit figurer ceci. D'aucuns ont souhaité, au demeurant, combiner ces deux objectifs.

Mobilités-Nature-Environnement

Projet de paysage prioritaire Arve

Lors de leur séance du 15 mai, les membres de la commission Mobilités-Nature-Environnement ont été informés de cette étude pilotée conjointement par le Département de l'Urbanisme (DU) et la DGNP. Notre commune est moins concernée territorialement par rapport à d'autres communes genevoises ou françaises, mais il n'en demeure pas moins que la zone agricole bordant l'Arve et la Seymaz ainsi que la zone de villas bordant l'Arve constituent un patrimoine paysager et environnemental à préserver. Aussi, la Commune ne souhaite pas d'interventions susceptibles d'amener une forte fréquentation publique dans ces lieux.

Zone bleue à « macaron »

Une publication officielle complémentaire a été faite le 14 mai, ceci suite à l'enquête publique qui a eu lieu, pour mémoire, du 15 février au 18 mars 2013.

Les travaux de marquage sont prévus cet été. Le dépliant de la Fondation des parkings qui donne tous renseignements utiles à l'obtention d'un « macaron » sera distribué dans les boîtes aux lettres fin août, accompagné par un courrier du Conseil administratif. Une séance d'information publique sera organisée conjointement avec la Fondation des parkings et la commune début septembre. La mise en service de la zone bleue « macaron » est prévue en octobre.

Le prochain numéro du journal Le Chênois qui paraîtra au mois de juin fait un point de situation et le site Internet communal est réactualisé régulièrement en fonction de l'évolution du dossier.

Parcs de Chêne-Bougeries

En compagnie de MM Ruegg et Pellaz, j'ai reçu la visite, le 6 mai, de représentants du CAD et de membres de Cité Seniors dans le cadre d'un parcours – découvertes. Les participants se sont montrés ravis de découvrir ou de redécouvrir les parcs Stagni et Sismondi.

Ils avaient très activement préparé cette visite ayant entrepris des recherches historiques approfondies sur M. Sismondi. C'était un échange tout à fait intéressant.

5) Propositions du Conseil administratif

5.1 Approbation des crédits budgétaires complémentaires 2012 et moyens de les couvrir

5.2 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2012

Le président rappelle que les comptes ont été présentés en séance plénière, traités également en commission Finances et en commissions Réunies. Les membres de la commission Finances qui l'ont souhaité ont eu la possibilité de consulter le Grand-Livre et d'accéder aux

pièces comptables. Concernant les commissions Réunies, il convient cependant de préciser qu'il y a eu un léger couac, les non-membres de la commission Finances n'ayant pas reçu les comptes sous format électronique. Néanmoins, le président laisse à chacun le soin de juger si la faute lui incombe dans le sens où il aurait dû être plus vigilant ou aux conseillers municipaux de ne pas l'avoir alerté de cette non réception, ou encore à l'administration communale qui aurait dû envoyer les documents. Toujours est-il que la séance s'est quand même déroulée jusqu'à une heure tardive, ce qui démontre l'intérêt des commissaires et le fait qu'il y avait quand même de la matière à discuter. Beaucoup de questions ont été posées lors de cette séance et le choix de la maintenir a donc été opportun.

Concernant le vote que le Conseil municipal est appelé à faire, le président indique qu'il se déroulera en deux temps, le premier concernant les dépassements budgétaires, le second les comptes. Par contre, dans la discussion qui va s'ouvrir, que ceux qui souhaitent parler plus généralement des comptes ne se sentent pas limités par le point 5.1 de l'ordre du jour, les deux points 5.1 et 5.2 étant étroitement liés.

Le président passe la parole à M. Locher pour présenter le sujet.

M. Locher pense que la présentation du président a été suffisamment claire. Dans les diverses commissions, les éléments ont été exposés. Pour rappel, les crédits budgétaires complémentaires représentent le total des dépassements sous les diverses rubriques budgétaires, mais il est bien évident que cela n'affecte pas les comptes puisque ces derniers sont excédentaires.

Le président passe la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

M. Pictet trouve lui aussi que le président a bien résumé les procédures qui ont été suivies. Il aimerait simplement ajouter que lors de la présentation des comptes en commission Finances, était présente la fiduciaire qui les a révisés et à qui les commissaires ont pu poser toutes les questions qu'il qualifierait d'ordre technique. Il aimerait relever la très grande clarté de ces comptes, remercier M. le conseiller administratif Locher, de cette présentation et du document très intéressant et très complet qui a été fourni par l'organe de contrôle.

Le président ouvre la discussion.

M. Le Guern aimerait donner son sentiment sur les comptes qu'il a pu examiner, bien qu'étant nouveau dans le Conseil municipal et n'ayant pas suivi l'intégralité de l'exercice comptable. Comme M. Locher l'a souligné, des membres de la commission Finances ont eu accès, après un certain nombre de difficultés qui ont pu être aplaniées, au Grand-Livre et à toutes les pièces comptables qu'ils ont bien voulu demander. M. Le Guern remercie le Conseil administratif et le secrétaire général de cette ouverture des portes de la Mairie. Sur la forme, il n'a pas relevé d'irrégularités ni de problèmes particuliers d'imputations qui pourraient amener à douter de la sincérité des comptes. De ce point de vue-là, la tenue des comptes est tout à fait satisfaisante. Sur le fond, à savoir sur la structure des comptes proprement dite, M. Le Guern peut néanmoins apporter quelques critiques. Il regrette, pour sa part, que la fonction comptabilité ait été externalisée parce que cela a d'abord un coût

non négligeable et a ensuite pour conséquence une perte de maîtrise de ladite fonction par la commune. M. Le Guern a relevé également des honoraires d'avocats assez élevés et on peut se demander *a posteriori* si le jeu en valait la chandelle. Dernier point, M. Le Guern observe que les engagements d'investissements de l'année ont été relativement faibles par rapport à ce qui avait été budgété. Ainsi, la bonne allure du résultat doit aussi tenir compte du fait que la commune a très peu investi. Sans en connaître la raison, M. Le Guern constate un gros décalage entre ce qui avait été prévu et ce qui a réellement été investi. Compte tenu de ce qui précède, il s'abstiendra lors du vote des comptes. Voter « contre » reviendrait à dire qu'il y a des irrégularités dans les comptes, ce qui n'est pas le cas. Par contre, voter « pour » voudrait dire aussi qu'on accepte globalement la mise en oeuvre du budget, ce qui n'a pas été le cas. C'est là sa position personnelle.

Mme Tiercy aimerait ajouter, au risque de répéter ce que M. Le Guern a déjà dit, que voter les comptes, cela veut dire donner un blanc-seing au Conseil administratif. Cela revient à le remercier d'avoir bien dépensé son argent – non pas le sien, mais celui de tout le monde – et de lui renouveler sa confiance. Or, en parlant de confiance, Mme Tiercy a été extrêmement ébranlée lorsque le Conseil administratif n'a pas suivi le Conseil municipal dans la mise en œuvre d'une délibération dûment votée. La confiance a donc été quelque peu rompue. Cet épisode n'a certes rien à voir avec les comptes, mais Mme Tiercy souhaitait le souligner ce soir, puisque l'occasion lui est donnée de s'exprimer. Ensuite, Mme Tiercy tient à se montrer quand même plus incisive que M. Le Guern. Comment tolérer une gestion qui entraîne des procédures juridiques dont le coût dépasse « *les prestations* » de la plaignante ? Pour elle, c'est un gros point d'interrogation. Ensuite, Mme Tiercy se pose aussi des questions sur l'externalisation de la comptabilité. Est-elle vraiment concluante ? Un jour, il faudra avoir cette discussion, du moins elle encourage le président de la commission des finances à l'initier. Mme Tiercy souligne également qu'elle s'est prononcée sur pas mal d'investissements cette année, rénovation de la Mairie, de l'école de la Gradelle, séparatifs de l'Ermitage et du chemin De-La Montagne, etc. Or, tous ces projets n'ont pas été réalisés et cela l'interpelle. Elle voudrait dire aussi qu'elle trouve l'état de l'espace public, par exemple sur la route de Chêne-Bougeries, assez déplorable. Là également, il y a des budgets qui ont été votés et qui ne sont pas employés. Mme Tiercy ne voit pas non plus de nouvelles plantations paysagères sur la commune alors que des budgets ont été votés. Pour toutes ces raisons, comme M. Le Guern, elle s'abstiendra lors du vote.

Le président a entendu Mme Tiercy parler de « *prestations* » de la plaignante, faut-il comprendre « *préentions* » ?

Mme Tiercy confirme que c'est bien les préentions de la plaignante auxquelles elle faisait allusion.

Mme Sobanek en déduit que c'est la somme du litige.

Mme Tiercy souligne que c'est bien cela, mais elle n'a pas envie d'en parler davantage, au risque de prêter à nouveau à confusion. Au Conseil administratif d'étudier la phrase telle qu'elle l'a prononcée.

Mme Hochuli tient à dire que son groupe a fortement apprécié d'avoir pu consulter les comptes. Elle voudrait spécialement remercier M. Gailland qui y a consacré quelques heures de son temps. Après examen du Grand-Livre, Mme Hochuli a pu constater que les comptes sont tenus avec exactitude. Néanmoins – et à ce titre elle se répète un peu – la rubrique 318 laisse une impression de flou empêchant de pouvoir apprécier des dépenses par type, par exemple, d'ingénieurs, d'architectes, d'avocats, de fiduciaires, etc. Son groupe demande donc formellement qu'un récapitulatif de cette rubrique soit établi pour la prochaine séance du Conseil municipal. L'administration disposera bientôt d'une comptabilité analytique, ce qui devrait faciliter ce genre de demandes à l'avenir. Mme Hochuli relève à nouveau que les investissements budgétisés n'ont été réalisés que partiellement. Sur un montant brut de CHF de 31'740'000.–, seuls des investissements à hauteur de CHF 2'050'936.75 ont été réalisés. Etaient-ce des investissements non nécessaires ou simplement reportés ? Une réponse claire est demandée au Conseil administratif à ce sujet. En plus – question peut-être un peu technique – Mme Hochuli a relevé que dans le compte 09 318 09 04 « Honoraires mandataires spécialisés » avait été comptabilisée une provision d'un montant de CHF 206'800.– pour le cas où la commune devait perdre le contentieux l'opposant à des membres du personnel. De son point de vue, ce montant ne devrait pas se trouver dans un tel compte, dans la mesure où il devrait être payé, non pas à un mandataire extérieur, mais à d'anciens employés. À cet égard, Mme Hochuli demande une réponse de la fiduciaire puisque M. Gailland a bien expliqué que ce montant avait été passé en compte avec l'accord de cette dernière. Elle estime pour sa part qu'il devrait figurer sous une rubrique « salaires ». Enfin, sans vouloir envenimer les débats, la fiduciaire a de nouveau fait des remarques selon lesquelles des crédits complémentaires n'avaient pas été demandés au Conseil municipal. C'est déjà la deuxième fois que cela se produit et c'est un peu regrettable.

Mme Sobanek va essayer d'éviter des répétitions parce qu'elle partage en grande partie les points évoqués par les préopinants. Par rapport à ce qu'a dit Mme Hochuli, elle a également relevé le mélange dans le compte concernant la provision et le coût d'un mandataire externe. Elle trouve elle aussi qu'il vaudrait mieux séparer ces réponses. Concernant les quelques dépassements qui n'ont pas été soumis pour délibération au Conseil municipal, une partie d'entre eux étant relativement modeste, ce n'est pas cela qui la dérange le plus. En revanche, l'élaboration du budget ayant été très douloureuse, elle s'attendait à ce que les comptes soient établis avec un peu plus de transparence et dans un certain climat propice à la paix du ménage communal. Or, la première chose qui a heurté le groupe Socialiste est le fait que les rencontres du samedi matin qui se passaient toujours dans une très bonne ambiance, aient été abolies. Elles ont été demandées à plusieurs reprises, à chaque fois refusées, jusqu'à la proposition d'une séance de dernière heure rappelée par M. Locher, à laquelle elle n'a, au demeurant, pas pu assister. Étant membre d'un Conseil de milice, elle n'a pas 24 heures à disposition au bon vouloir de la commune, en raison de son agenda professionnel. Il en va donc du respect des « plannings » de chacun afin de pouvoir s'organiser en conséquence, et non pas d'annoncer des séances deux jours avant leur tenue. Mme Sobanek regrette pour sa part de ne pas avoir obtenu des explications claires concernant l'externalisation du service financier. On lui dit à chaque fois que la réponse se trouve dans les montants budgétés, mais elle le réitère, elle n'est pas comptable. À chaque fois que la question a été posée, tant en commission Finances qu'en Commission Réunies, elle a été rapidement éconduite et elle a toujours eu la même réponse, à savoir que ce n'était

pas de la compétence de l'organe délibératif, qu'il fallait sauvegarder la sphère privée des uns et des autres ou les intérêts de la commune dans une procédure en cours. Mme Sobanek aurait néanmoins souhaité que l'on parle plus ouvertement de ces problèmes. Cela la dérange énormément que les frais de procédure engagés depuis des années contre des anciens employés sont très importants. Plusieurs dizaines de milliers de francs sont en jeu et le Conseil municipal n'a jamais eu une vision globale en la matière. Des procédures durent depuis des années, à se demander si les pilotes de cet avion ne devraient pas mieux analyser ce que les instruments leur donnent comme renseignements. Comme disait Mme Tiercy, accepter ces comptes, c'est signer un chèque en blanc alors que le Conseil administratif, d'année en année, n'a pas pu dégager de réelles priorités politiques. Celles-ci devraient s'inscrire dans les comptes et non pas considérer le Conseil municipal comme une chambre d'enregistrement. C'est la raison pour laquelle Mme Sobanek ne peut que refuser les comptes 2012. Elle s'est abstenu en séance de commission parce qu'elle ne connaissait pas encore tous les détails pour arriver à ce résultat. Elle aimeraient bien que l'année prochaine, ces comptes soient établis avec un peu plus d'ouverture et que l'élaboration du projet de budget se fasse dans un autre climat. Mme Sobanek est d'avis que le fait de ne plus avoir de comptable à disposition dans la commune est pour beaucoup dans le constat qu'elle vient de décrire. Sans mettre en cause la personnalité de la personne représentant la fiduciaire, elle a obtenu pour sa part des réponses désagréables à certaines de ses questions, voire aucune réponse.

M. Fassbind trouve que les personnes qui ont pris la parole avant lui ont été étonnamment dures. La population a élu trois personnes qui dirigent une administration, c'est une tâche qui n'est pas facile. La comptabilité est un reflet de leur action qui a été examinée par le Service de surveillance des communes. Il n'y a donc pas eu de choses hors normes et scandaleuses, comme cela a été dit. Pour le surplus, la comptabilité a été révisée par une fiduciaire. Si celle-ci ne convient pas, on peut toujours en proposer une autre, mais quand on voit la complexité de ces comptes, M. Fassbind trouve injuste et un peu choquant de critiquer ainsi le travail de toute une équipe au sein de l'administration. En ce qui concerne le rôle d'un conseiller municipal, il a récemment entendu à la radio que dans un autre canton, on parlait de quelques heures par semaine (environ 10 % de temps de travail). À Chêne-Bougeries, un conseiller municipal consacre davantage de temps à sa fonction et il faudrait encore qu'il se prétende spécialiste de comptabilité pour pouvoir vérifier les comptes de la commune. Ce ne sont pas quelques heures de travail mais deux jours qu'il devrait alors consacrer à cette vérification. Or, ce n'est pas son rôle d'examiner si la comptabilité est bien tenue, indépendamment des griefs qu'il peut avoir à l'encontre du Conseil administratif, mais c'est de respecter le travail qui a été fait, s'il répond aux attentes de la commune. C'est le cas puisque les instances cantonales ont donné leur accord, il convient donc de le valider. Le groupe Libéral-Radical va donc approuver ces comptes, simplement parce qu'ils sont conformes, bien tenus et qu'ils respectent le Livre des Comptes. C'est donc un signal de confiance en l'administration communale et à l'attention du Conseil administratif. Il n'y a rien de scandaleux, les comptes sont bons et il faut continuer dans cette voie. En revanche, attaquer à tel point le bilan d'une année fait plus de tort que de bien à la commune, et ce n'est pas comme cela qu'on fera avancer Chêne-Bougeries.

M. Locher aimerait revenir sur les remarques relatives aux dépassements concernant les crédits d'investissement dont la mention figure à la page 29 du rapport de l'organe de révision. Effectivement, il y a eu un dépassement d'un montant de CHF 8'711.– concernant les travaux relatifs au collecteur du quartier de la Gradelle, lequel n'a pas fait l'objet d'un crédit complémentaire. Il s'agit en l'occurrence de 1.3 % du crédit total. Pour sa part, M. Locher estime qu'il s'agit d'un dépassement modeste relevant d'un phénomène normal dans la construction. Un autre dépassement concerne le séparatif du chemin privé des Écureuils pour un montant de CHF 38'347.–. Il faut savoir que dans le cadre de ce chantier, sur un chemin privé dont la commune n'est pas propriétaire, il ne s'agit que d'une écriture comptable. En effet, ce montant est à cheval sur deux exercices, dans l'un, la commune prête, dans l'autre, elle reçoit. La fiduciaire a fait une observation, ce qui est son rôle, mais ce reproche est partiellement injustifié puisqu'il s'agit d'un investissement que la commune en tant que telle n'a pas réalisé. Un troisième point concerne le mobilier équipant le bâtiment situé au 8 bis, route du Vallon, soit un montant supplémentaire correspondant à 0.5 % du budget voté. À nouveau, la remarquer est juste, de la part de la fiduciaire, mais elle ne va pas influencer la pratique de la commune dans les décennies à venir. Enfin, il y a également le bouclement d'un crédit d'étude concernant la maison de l'enfance présentant un dépassement de 7.9 % ainsi qu'un montant de CHF 8'748.– pour le village de Chêne-Bougeries (1.9 % de dépassement), dans le cadre d'un projet dont chacun a connaissance. M. Locher a donc bien entendu les remarques concernant ces divers points, mais il s'agit de détails et il faut surtout être satisfait de ne pas découvrir des montants plus importants.

M. Rappaz revient sur quelques éléments. Il est vrai que les comptes sont sans doute bien tenus, mais il est vrai aussi que ce n'est pas suffisant pour dire que l'on fait confiance au Conseil administratif. C'est la raison pour laquelle son groupe s'abstiendra lors du vote. S'agissant de la possibilité de consulter le Grand-Livre, M. Rappaz estime que c'est la moindre des choses pour un spécialiste dans les différents groupes qui le demandent.

Mme Sobanek aimerait clarifier certains propos. Quand elle entend le mot « scandaleux », elle n'a pas dit que c'était le cas des comptes. Elle est convaincue que les comptes sont bien tenus, que c'est un gros travail. Cependant, durant toute cette année, lorsqu'elle a posé des questions sur des points précis, elle s'est à chaque fois vue « remballer » et elle s'est vue refuser de les voir figurer à l'ordre du jour d'une commission Finances. Ensuite, il y a eu la suppression des samedis matins de consultation des comptes. Contrairement à ce qui a été dit, cette pratique existait depuis fort longtemps à Chêne-Bougeries. Malgré les dénégations qu'elle entend à nouveau, c'est ce manque de transparence qu'elle critique. Elle trouve qu'on ne peut pas permettre d'éclater le constat que si les comptes sont positifs, c'est uniquement parce que la commune a eu la bonne surprise d'avoir plus de rentrées, et non pas par une gestion extraordinaire des derniers communaux. Au regard des dépassements budgétaires, il y aurait eu certainement plus de problème si le budget avait été estimé différemment. Mme Sobanek reste donc convaincue qu'il faudra procéder différemment lors de l'élaboration du prochain budget. Pour le reste, elle n'a jamais prétendu être une spécialiste comptable. C'est justement pour cela qu'il est nécessaire d'obtenir des explications, le travail le plus important d'un conseiller municipal étant le contrôle de l'exécution du budget, charge au Conseil administratif de dégager des priorités. Mme Sobanek insiste dès lors que la confiance doit être rétablie avec le Conseil municipal,

sans même parler des lettres de menaces juridiques qu'elle a reçues lorsqu'elle a posé des questions désagréables. Elle a vécu elle-même l'année la plus difficile en tant que conseillère municipale depuis onze ans. Elle ne se sent plus reconnue dans son travail. Si les questions du Conseil municipal dérangent l'exercice de pouvoir du Conseil administratif, alors, il faut abolir les séances plénières mais il n'est pas certain que les trois membres du Conseil administratif dirigent mieux à eux seuls la commune. Le législateur a voulu qu'il soit du devoir du délibératif de poser des questions et dans ces conditions, Mme Sobanek ne peut que refuser de signer des comptes en pleine confiance, alors que ses questions n'ont pas été entendues. Elle espère qu'il en sera autrement lors du prochain exercice.

Mme Garcia est assez étonnée des propos virulents de Mme Sobanek et également de son comportement puisqu'elle claque souvent la porte quand elle n'a pas contente.

Mme Sobanek réfute cette affirmation.

Mme Garcia réitère que Mme Sobanek a claqué la porte quand elle n'avait pas les réponses qui lui plaisaient. Pour sa part, Mme Garcia constate que la commune a une mandataire très compétente, qu'il existe un plan comptable établi pour les communes auquel on ne peut pas déroger, que cette même personne a répondu à toutes les questions qu'on lui a posées, que M. Gailland a fait de même lui aussi, ce mercredi, lors de l'ouverture du Grand-Livre. Elle a donc un peu l'impression que tout le monde ici s'estime bien plus compétent que la fiduciaire. C'est d'autant plus étonnant qu'il y a quand même une grande différence entre la présentation des comptes 2012 et ceux des deux ou trois années précédentes. Par ailleurs, Mme Garcia tient à rappeler que le comptable de la commune était souvent absent et il semble que le travail au niveau de la comptabilité se porte mieux cette année. Elle ne comprend donc pas ces réactions et a un peu l'impression qu'elles sont simplement dues au fait que Mme Sobanek souhaiterait une autre manière de fonctionner de certains conseillers administratifs. Elle n'est pas d'accord sur les remaniements qui ont eu lieu dans l'administration communale, d'où ses reproches sur les comptes, attitude qui paraît un peu enfantine à Mme Garcia.

M. Karr a entendu une critique qui l'a un peu heurté concernant le patrimoine végétal, à savoir l'absence de plantations sur le domaine public. Il est vrai que lorsqu'on affiche une volonté de planter des arbres, il faut aussi le faire avec un peu plus de vigueur. Or, planter trois arbres en deux ans, c'est un peu court. A partir du moment où des investissements sont annoncés, du moins dans le tableau y relatif, figurant en annexe au budget, c'est un message politique du Conseil administratif. L'année prochaine, il faudra donc y donner suite. Inversement, en étant quelque peu trivial, cela pourrait encourager à faire figurer le moins possible d'investissement dans ce domaine afin de ne pas susciter des attentes auxquelles on ne pourra répondre. Plus sérieusement, M. Karr revient à l'état de la chaussée, à la rue de Chêne-Bougeries, à l'intérieur du Village, qui est effectivement un coupe-gorge, dès lors qu'on y circule en deux-roues. Il faut veiller à son entretien et à la réfection des canalisations qui se trouvent en-dessous. Il prend donc cela comme un message d'encouragement, plus que de reproche, à en faire davantage l'année prochaine et à accélérer un certain nombre de choses; ceci dit pour essayer un peu maladroitement de faire amende honorable.

M. Gross fait remarquer que depuis ces six dernières années, la commune a présenté un résultat aux comptes excédentaire, mais uniquement parce que les recettes fiscales ont été supérieures à celles qui avaient été planifiées. Il faut donc toujours rester vigilant, lors de l'établissement des budgets communaux. La commune doit être gérée, comme un ménage, on ne peut pas dépenser plus que ce qu'il y a dans le porte-monnaie. M Gross souligne que ces paroles ne sont pas siennes, ce sont celles de M. Walpen et elles figuraient en préambule à la déclaration commune du 10 novembre 2011 des groupes Socialiste, des Verts, des Vert'libéraux et MCG. Il s'attendait à ce qu'on mette en exergue le fait qu'il y a eu beaucoup de bruit pour rien, les comptes 2012 étant finalement excédentaires. Pour rappel, il avait été proposé de dissoudre une provision pour équilibrer le budget. Ce qui frappe M. Gross dans ces comptes – certes ils sont parfaits au niveau comptable et cela a pu être vérifié – c'est la justification donnée par les vérificateurs des comptes de dissoudre ladite provision d'un montant de CHF 1.9 million. Or, la première chose dont on s'aperçoit, en feuilletant les comptes 2012 est que cette provision existe toujours. Bien sûr, comme les comptes sont excédentaires, il aurait été absurde de la dissoudre et d'influencer en cela la péréquation cantonale. Cependant, la crainte de M. Gross est que cela constitue une nouvelle porte de secours pour le budget 2014. De son point de vue, les comptes présentent toujours un déficit structurel et par chance un excédent de revenus d'impôts a pu être dégagé pour l'année 2012. Cela va s'arrêter un jour ou l'autre et il faut vraiment se pencher sur la problématique du coût de l'administration communale. M. Gross rappelle que les actions immédiates suivantes avaient été demandées au Conseil administratif : en premier lieu, préparer un projet de budget « base zéro ». Il avait été dit à l'époque que ce n'était pas possible en raison du système de comptabilité existant, mais la question demeure posée malgré l'externalisation de la comptabilité communale. M Gross reste persuadé qu'il faut inscrire les montants minimaux dans chaque rubrique budgétaire. Ensuite, il convient de détailler tous les efforts que le Conseil administratif a décidé d'entreprendre afin d'améliorer la productivité de l'administration communale, combattre les gaspillages et assurer le retour à l'équilibre du budget de fonctionnement courant. Selon M. Gross, le budget n'est pas équilibré à l'heure actuelle et il attend toujours des propositions concrètes. Pour ce faire, il faut s'appuyer sur une analyse critique approfondie des comptes de 2011 et 2012 et associer autant que possible toutes les commissions du Conseil municipal à la préparation de ce travail. Les groupes intéressés à obtenir cette transparence devraient être consultés. M. Gross pense qu'il y avait là une déclaration qui n'a pas été suivie d'effets. Pour le budget de 2014, il faudra donc revenir à la charge.

M. Locher se montre toujours un peu déçu quand il entend de telles déclarations car il a le sentiment qu'il y a une grande difficulté à se comprendre et à s'entendre. Visiblement, il y a un véritable décalage lorsque l'on revient sur la problématique du budget « base zéro ». En effet, tel que cela apparaît dans les procès-verbaux de diverses commissions, cette notion n'avait pas été comprise par les signataires de la déclaration mentionnée par M. Gross. Il avait été dit que ce n'était pas ce qui était souhaité. Il avait au demeurant été décidé en commission de ne pas y revenir. Ensuite, toutes les mesures citées par M. Gross et qui visaient à une meilleure efficience de l'administration communale ont été refusées parce qu'elles étaient liées à des dépenses. Quant au contrôle des comptes, M. Locher rappelle qu'il s'est attelé à faire réaliser dorénavant des tableaux de bord, en particulier un bouclement trimestriel des comptes, afin d'avoir une meilleure visibilité par rapport à

d'éventuels dépassements. Il convient néanmoins de noter que les rentrées sont fluctuantes et que finalement, c'est l'administration fiscale qui déterminera le produit de l'impôt. Pour rappel également, une deuxième année de législature se termine, les changements entrepris ont toujours été systématiquement décrits, dans un souci de transparence qui lui semble tout à fait correct. M. Locher a passé seize ans sur les bancs occupés aujourd'hui par les membres du Conseil municipal, il comprend donc leurs attentes, mais il a le sentiment d'un manque d'écoute, car de son côté, il fait son possible, d'une part pour y répondre et, d'autre part, pour faire en sorte de s'approcher au plus près d'une véracité des comptes. À titre d'exemple, quelqu'un avait mis le doigt sur un dépassement concernant un bâtiment et on s'est aperçu que les dépenses d'énergie devaient être imputées sur un autre bâtiment. Il faut donc faire progressivement l'historique de toutes les dépenses. Ceci ne veut pas dire que le travail a été mal fait au cours des années précédentes, simplement les méthodes changent. Par ailleurs, M. Locher tenait à rappeler certains de ces points, non pas pour prendre les conseillers municipaux de haut, mais pour signaler que les attributions respectives du délibératif et de l'exécutif ont un sens. Chacun se souviendra des discussions concernant l'achat du véhicule destiné à la Police municipale avec 25 spécialistes autour de la table donnant leur avis sur le choix de la marque. À un moment donné, la confusion des rôles alourdit le système. Par ailleurs, il ne faut pas non plus qu'un contentieux historique bloque les choses. C'est la raison laquelle M. Locher enjoint M. Gross à s'approcher de lui avant la séance, lorsqu'il y a incompréhension concernant le budget « base zéro », par exemple, car il a l'impression de recevoir plein de critiques alors qu'il se donne beaucoup de peine pour apporter les changements souhaités.

M. Ulmann aimerait faire une remarque concernant la question des honoraires d'avocats, ce qui lui vaut l'hilarité de l'assemblée ! Il ne peut pas se prononcer sur le cas en cours mais il convient de faire la différence entre le conseil apporté à une administration par rapport à un privé. Lorsque l'avocat conseille un privé, il arrive que le calcul commercial mène à lui dire que cela lui coûtera moins cher de proposer un dédommagement plutôt que d'aller jusqu'au bout de l'affaire. Le problème au niveau de l'administration est qu'elle ne peut pas faire ce calcul dans la mesure où il ne s'agit pas de son argent, mais de celui du contribuable. Elle va donc payer ce qu'elle doit, même si la procédure mène jusqu'au Tribunal fédéral et qu'elle engendre des frais d'avocats non négligeables. C'est donc une autre optique pour justifier les malheureux avocats qui sont maltraités dans cette auguste assemblée !

Mme Hochuli souhaite rebondir de suite aux propos de M. Ulmann. Ce n'est pas pour jeter la pierre aux avocats, mais elle pense qu'il n'a pas tout à fait saisi la demande de précision concernant la rubrique 318. Ce ne sont pas les honoraires des avocats qui sont critiqués en tant que tels, mais c'est la répartition par domaine d'intervention qui intéresse son groupe, afin de savoir où vont les CHF 3 millions environ destinés aux honoraires de mandataires extérieurs. M. Ulmann a bien prêché pour sa paroisse mais la volonté est d'obtenir une plus grande transparence et une vue claire sur ce que la commune dépense à ce titre. Mme Hochuli aimerait également revenir sur un point. Elle a quand même siégé douze ans avant cette dernière législature sur les bancs de cette assemblée, voire même ailleurs, mais nulle part, elle a eu cette impression de ressentir les questions posées comme des attaques. Certes, les membres du Conseil municipal ne sont pas tous des spécialistes mais lorsqu'ils posent des questions, on ne peut pas leur répondre de lire les procès-verbaux qui ne reflètent

pas toujours l'entier de ce qui été dit ainsi que la question posée. Donc, il ne s'agit pas d'attaquer, mais de comprendre car les communiers posent aussi des questions. Les membres du Conseil ne dépensent pas leur argent, mais celui des autres. Leur argent, ils peuvent le jeter par la fenêtre, comme bon leur semble, mais la gestion de celui des autres implique une ligne de conduite à respecter. Mme Hochuli souhaiterait revenir à ses questions parce que de leurs réponses dépendra sa position pour voter pour, contre ou s'abstenir concernant l'approbation des comptes. Elle avait demandé un récapitulatif de la rubrique 318, une réponse claire quant aux investissements non réalisés ainsi qu'au choix de la rubrique concernant la provision d'environ CHF 206'000.– destinée à d'éventuels dédommages. S'agissant des excédents de crédits d'investissements, M. Locher a déjà répondu.

M. Karr annonce que, dans un but de réconciliation avec le Conseil municipal, la collecte d'aujourd'hui sera destinée à l'ordre des avocats genevois !

M. Fassbind reprend deux points querellés. Il observe qu'on exprime le souhait d'établir un budget « base zéro » et que l'on critique en même temps la réorganisation de la comptabilité. Sans aller sur le fond, un budget « base zéro » signifie qu'on réorganise tout alors que la réorganisation d'un département communal suscite déjà un tollé. Il faudrait donc être cohérent dans les demandes au Conseil administratif. S'agissant des honoraires d'avocats, selon M. Fassbind, lorsqu'on fait appel à un avocat, c'est pour défendre des intérêts dans le cadre d'un conflit. Un point important est de respecter une certaine confidentialité, une certaine discréetion et cela ne le choque pas de ne pas disposer de plus de détails. Il faut au contraire laisser la pleine liberté au Conseil administratif pour l'efficacité de la défense des intérêts de la commune, parce que c'est bien de cela dont il s'agit en lui faisant confiance par rapport aux procédures en cours. Le fait de savoir sur quelles affaires travaillent les avocats, quel est le montant de leurs honoraires, combien ils passent d'heures et à quelle période de l'année, etc. sont des éléments dont la connaissance pourrait affaiblir la stratégie de la commune. Il faut donc laisser le Conseil administratif faire son travail et ne pas systématiquement revenir sur ces questions.

M. Gross tient à dire qu'après avoir banni de son vocabulaire le terme « repeindre le Village », il va bannir le terme « budget base zéro ». Il ne le prononcera plus parce que, visiblement, il ne veut rien dire pour personne. Pour lui, la question est de savoir quelle est la part des charges qui sont incompressibles dans un budget. Un pourcentage entre 80 et 96 % par poste a été articulé, il serait donc intéressant de pouvoir définir le budget dans l'idéal, si la commune était milliardaire, ou plutôt trouver un équilibre en fonction des rentrées probables à sa disposition.

À la question du président sur une dernière demande de parole avant le vote, Mme Hochuli répond qu'elle attend plutôt des réponses à ses questions.

Constatant que le Conseil administratif ne répondra pas sur le siège, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

APPROBATION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2012 ET
LES MOYENS DE LES COUVRIR

Vu l'examen des crédits budgétaires supplémentaires 2012 par la commission Finances lors de sa séance du 30 avril 2013,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 12 voix pour et 1 abstention par les Commissions Réunies le 14 mai 2013,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par 12 voix pour et 8 abstentions

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2012 suivants pour un montant total de CHF 3'142'185,15, tels que figurant dans le détail des dépassements sur les dépenses ci-joint.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Le président passe la parole à M. Locher.

M. Locher remercie l'assemblée de cette approbation.

Le président ouvre la discussion sur le point 5.2 concernant les comptes 2012.

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE
D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU
COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2012**

Vu le compte administratif pour l'exercice 2012 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2012 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour et 5 abstentions, par les Commissions Réunies le 14 mai 2013,

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par 11 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2012.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2012 pour un montant de CHF 31'348'347,65 aux charges et de CHF 32'027'256,86 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 678'909,21.
3. D'approuver le compte d'investissement 2012 pour un montant de CHF 2'019'907,75 aux dépenses et de CHF 293'353,20 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 1'726'554,55.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 1'726'554,55 par l'autofinancement à raison de CHF 5'165'769.31 au moyen de la somme de CHF 4'486'860,10 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus de CHF 678'909.21.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 678'909,21 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2012.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2012, totalisant à l'actif un montant de CHF 133'203'287,97 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF 93'555'251,22
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	<u>CHF 39'648'036,75</u>

Total de l'actif	CHF 133'203'287,97
------------------	--------------------

et au passif un montant de CHF 133'203'287,97 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF 3'498'278,06
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF 5'845'000.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF 1'294'706,81
- Provisions (nature 24)	CHF 15'435'363.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF 15'947'742,70
- Fortune nette (nature 29)	<u>CHF 91'182'197,40</u>
Total du passif	CHF 133'203'287,97

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2012 à CHF 12'600'000.–.

Le président passe la parole à M. Locher.

M. Locher remercie à nouveau l'assemblée de l'approbation des comptes 2012.

6) Présentation par le maire du rapport administratif pour l'année 2012

Le président passe la parole à M. Locher pour présenter le sujet.

Concernant le rapport d'activité 2012, lequel couvrira la période comprise entre le 1^{er} juin 2012 et le 31 mai 2013, à l'exception des données financières lesquelles seront consolidées au 31 décembre de l'année écoulée, le Conseil administratif a décidé de reconduire la formule utilisée dans le cadre de la consultation du rapport administratif précédent, à savoir que celui-ci soit accessible sur le site Internet www.chêne-bougeries.ch. Plus de 4'000 internautes ont consulté les pages consacrées au rapport administratif 2011.

Quelques exemplaires « papier » seront disponibles sur demande expresse à la réception de la Mairie.

M. Locher indique que l'arborescence retenue sera quelque peu différente de celle de l'année précédente, dans la mesure où l'accent sera désormais mis sur un résumé mentionnant les points forts de l'année dans chacun des domaines d'activités plutôt que sur un descriptif détaillé de chaque rubrique.

Concernant le format, ce dernier sera résolument orienté « PDF » avec une table des matières « Word » facilitant la consultation par les internautes des pages qui les intéressent plus particulièrement.

Ce « PDF » figurera sur le site principal de la commune, et non plus sur un mini-site dédié, comme c'était le cas précédemment.

Les procès-verbaux des séances du Conseil municipal seront liés dynamiquement à une liste des ordres du jour.

Le Conseil administratif arrêtera, lors de sa séance du 13 juin prochain, le plan détaillé du rapport étant précisé que les traditionnelles contributions des intervenants extérieurs tels que les corps constitués, les EVE, le CAS, le CRL, les TSHM,... ont d'ores et déjà été sollicitées.

Nonobstant ces quelques changements de forme et de contenu, le rapport d'activité sera remis, comme à l'accoutumée lors de la séance ordinaire du Conseil municipal prévue au cours du mois de septembre.

7) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

Mme Sobanek explique qu'en principe, la commission Affaires sociales aurait dû fournir un rapport sur le traitement de la motion « Du logement pour nos enfants et leurs parents » parce qu'elle date du mois d'octobre 2012. Cependant, la commission avait déjà prévu une rencontre avec les pensionnaires du foyer « Au Cœur des Grottes », le 23 avril dernier, ce qui n'a pas permis de consacrer l'entier de la séance àachever ce point traité déjà au cours de deux séances précédentes. Pour rappel, il a été décidé que la commune de Chêne-Bougeries se doterait de critères transparents pour l'attribution des quelques 160 logements que la commune possède actuellement. Le principal critère est le lien avec la commune. Pour l'instant, la commission ne s'est pas mise d'accord sur la pondération des divers critères retenus et elle doit encore vérifier certains éléments. C'est l'occasion de remercier le service social de la commune d'avoir effectué une étude de cas afin de se rendre compte de la pratique en la matière. C'est donc bien la définition de critères définitifs qui soient transparents pour les communiers qui a donc nécessité plus de temps que prévu.

M. Messerli ajoute que l'étude de cas a démontré la complexité du choix des critères. La commission avait de grandes idées au départ, mais quand elle les a confrontées à des études de cas, elle s'est rendue compte que c'était loin d'être si simple et qu'il fallait encore un peu de temps pour arriver au bout de son travail.

M. Ulmann a eu une discussion le mois dernier avec un de ses cousins qui habite à Singapour et il lui a demandé comment il a trouvé un appartement. Ce n'est certes pas le système qu'il faut appliquer ici mais il est intéressant. Son cousin lui a dit qu'il suffisait de se rendre sur le site Internet où l'État singapourien met les appartements à disposition et faire des enchères : celui qui paie le plus, le prend. M. Ulmann n'est pas en train de faire l'apologie d'un tel système. C'est simplement pour dire qu'on essaie d'établir des critères et effectivement, celui qui paie le plus est le plus simple des critères à appliquer. Ce n'est à priori pas très moral, mais un critère défini sur une autre base n'est pas forcément juste non plus en fin de compte.

Mme Tiercy rebondit en disant qu'elle apprenait à des enfants de 3 ans dont elle s'occupait, au jardin d'enfants, que la justice n'existe pas.

M. Favarger ajoute que la justice n'existe peut-être pas dans les critères que la commune va appliquer mais elle essaie de s'en approcher.

M. Karr serait intéressé à ce que la commission Affaires sociales traite de « la proposition Singapour » !

8) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

8.1 Motion déposée par le groupe socialiste concernant une liaison directe à la gare par tram.

Le président passe la parole au groupe Socialiste pour en donner lecture.

Mme Sobanek donne lecture de la motion :

Nouvelle liaison directe vers la gare de Cornavin »

Vu la modification du réseau des Transports Publics Genevois (TPG) du 11 décembre 2011 ayant entraîné la suppression des lignes 13 et 16 qui permettaient aux habitants des communes traversées par la ligne 12, dont les Trois-Chêne, de se rendre directement à la gare Cornavin,

vu l'inefficience des transbordements opérés aux interfaces,

vu la large inefficience des aménagements et de l'organisation des interfaces indispensables au concept de transport mis en place en 2011,

vu les grandes difficultés pour des personnes limitées dans leur mobilité à opérer ces transbordements,

vu que toutes les études sur la mobilité ont prouvé une perte d'efficience et d'incitation lors d'un transbordement,

vu qu'un bon nombre d'usagers (notamment ceux venant de villages plus éloignés comme Choulex ou n'habitant pas dans la proximité immédiate des lignes des trams) doivent opérer trois transbordements pour arriver à leur place de travail,

vu que l'incitation pour les usagers se déplaçant habituellement en véhicule privé, à utiliser d'avantage les transports publics est gravement préterisée par la situation,

vu que l'aménagement de la ligne de bus 61 n'apporte rien de nouveau à la situation du transbordement,

vu les nombreuses plaintes des communiers quant aux transbordements,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- *intervenir avec détermination auprès du Conseil d'Etat ainsi qu'auprès de la direction générale des TPG pour l'établissement d'une ligne de tram desservant directement la gare et nos communes de Trois Chêne;*
- *soutenir activement une éventuelle initiative visant à créer cette liaison directe;*
- *étudier avec grand soin la situation des usagers aux points de transbordements (lignes 34/12) afin d'éviter au maximum les désagréments des usagers des TPG (absence d'abri ou abri insuffisant, possibilités de s'asseoir) et y apporter une solution satisfaisante dans les plus brefs délais.*

Pour le groupe socialiste : Marion Sobanek

Mme Sobanek ajoute à la lecture de la motion quelques éléments complémentaires. Ce qui a motivé son dépôt est le constat régulier de la file d'attente du bus N° 34, au chemin De-La-Montagne – elle a d'ailleurs critiqué à de nombreuses reprises un abri où on ne peut même pas s'asseoir en cas de pluie – sachant que les usagers vont devoir effectuer par la suite des transbordements pour se rendre au lieu de leur destination. Ceci étant dit, une liaison directe par tram pour la gare est essentielle si on veut éviter que les gens prennent la voiture. Chacun aura d'ailleurs pu lire une lettre de lecteur dans la Tribune allant exactement dans ce sens (elle n'a pas pour autant payé l'auteur !). La demande de cette liaison directe par le tram pourrait tout à fait trouver un écho dans les autres communes des Trois-Chêne. Une motion interpartis avait été déposée, il y a une année sur ce sujet. Cette dernière demandait le rétablissement de la ligne 13 pour laquelle une initiative a également été lancée. Ce serait peut-être aussi une idée de lancer une initiative qui pourrait être soutenue par l'ATE, voire le TCS.

Mme Tiercy tient à dire, en tant que femme verte, qu'à chaque fois qu'une femme verte est attaquée, c'est un peu elle qu'on attaque et surtout si cette attaque émane d'une collègue au Conseil municipal qui est également députée au Grand Conseil et qui, de fait, attaque Mme Künzler... [rires], la bien-aimée conseillère d'État verte. Cela lui est particulièrement insupportable est c'est pourtant ce que vise en réalité cette motion [....].

M. Karr demande sur le ton de l'humour, un peu de tenue à Mme Tiercy.

Le président demande à Mme Tiercy si elle entend poursuivre...

Mme Tiercy répond qu'elle s'arrêtera là pour l'instant...

M. Gross est d'avis, contrairement à sa collègue verte, que la motion ne constitue pas une attaque contre une conseillère d'État, mais répond plutôt très précisément aux attentes des concitoyens, privés d'un accès direct à la gare depuis plus de 18 mois et victimes de la technocratie des TPG alors qu'ils ont perdu en confort, en qualité, en efficacité et en

sécurité dans leur desserte de la gare Cornavin, véritable trait d'union avec la Suisse. Comme il l'avait déjà fait pour le rétablissement des trams 13 et 16, M. Gross demandera, à toutes et à tous, au-delà de toute considération partisane, de soutenir cette motion.

M. Sapey a enfin entendu parler d'abribus par quelqu'un d'autre que lui, et il en est renversé. La motion tient la route mais une autre chose lui tient à cœur, au vu du trafic effréné au travers du territoire de la commune, tous les matins, par des pendulaires qui rouent à des vitesses excessives, ne respectent pas les stops, les lignes blanches sur toutes les pénétrantes qui mènent au centre-ville, c'est l'installation de radars. Il observe qu'il en a été installé un à la route J.-J. Rigaud depuis un ou deux jours. Il tient à remercier le Conseil administratif et espère qu'il y en aura d'autres sur les routes qui traversent la commune.

M. Fassbind remarque qu'après les interventions des spécialistes en finances autour de cette table, cette fois, ce sont les spécialistes en transports qui s'expriment. À chaque fois, il est impressionné d'entendre autant de gens avec des connaissances pointues dans tous ces domaines. Plus sérieusement, M. Fassbind observe que les TPG changent leur horaire tous les six mois, à chaque fois ils s'adaptent. À Conches, il y a eu les bus 26 et 27, maintenant le 5 et le 20, le 5 réalisant un parcours quasi touristique puisqu'il fait le tour par l'hôpital. Tous les six mois, il y a l'ouverture et la fermeture des lignes, des analyses, etc. Il a l'impression que comme à Zurich, lorsque le U Bahn s'est mis en place, à Genève, le processus va s'accélérer avec le CEVA et dans quatre ans, pour aller à Cornavin, on ne prendra plus le tram, mais des bus qui rayonneront en étoile autour des gares. Dans ce processus, il y a du bon et du moins bon mais Chêne-Bougeries semble plutôt bien lotie. En fait, à Genève, il y existe 22 lignes régulières dont 13 qui passent par la gare, soit environ 60 % d'entre elles. En comparaison, à Lausanne, il y a un système en étoile, ce qui signifie que les lignes passent toutes par St-François, y compris en se rendant d'Ouchy à Lutry. À Chêne-Bougeries, sur les 6 lignes qui traversent le territoire, 5 passent par la gare et une seule n'y passe pas. De l'avis de M. Fassbind, c'est un peu se plaindre la bouche pleine alors que la commune devrait se féliciter d'avoir une excellente desserte sur la gare et sur l'aéroport. Aux prochaines modifications introduites par les TPG, cela risque de changer dans la mesure où aucune commune de Genève ne dispose d'une aussi grande proportion de lignes qui vont directement à la gare. Ensuite, à savoir si, pour des raisons politiques, il faut attaquer Mme Künzler ou non, ce n'est pas véritablement dans la commune qu'il y a un problème grave au niveau des transports. Pour revenir à la motion, le groupe Libéral-Radical laisse la liberté de vote, mais personnellement, M. Fassbind pense qu'elle n'a pas véritablement sa place à Chêne-Bougeries.

Le président remercie M. Fassbind de son analyse « spécialisée »...

M. Borda d'Agua reconnaît que depuis 18 mois, on vit des chamboulements au niveau des TPG, et que le nouveau réseau a été longuement contesté. Ayant pris des contacts auprès des maîtres d'œuvre du grand chantier de Bel-Air, il a pu constater, sans vouloir attaquer Mme Künzler, qu'une déviation n'a pas été prévue de la place Bel-Air jusqu'à la gare. On peut certes mettre un tram direct à partir de Moillesullaz, mais il faudra plus de temps qu'en faisant un transbordement à Bel-Air puisque le tram va devoir passer par le quai de la Poste, remonter la Coulouvrière, etc. C'est donc tout simplement le pôle d'échange à Bel-Air

qui n'a pas été pensé. Selon M. Borda d'Agua, on peut même pousser le raisonnement plus loin. Ce qui manque pour que le pôle d'échange TPG à Bel-Air fonctionne réellement, c'est un passage souterrain, notamment pour les aînés et les personnes à mobilité réduite, pour se rendre de Bel-Air cité à Bel-Air place. Cela aurait aussi permis d'éviter les abribus actuels qui ne protègent même pas de la pluie. Malheureusement, un tel projet engendrerait des travaux supplémentaires à Bel-Air et le temps qu'ils soient réalisés, le CEVA sera là.

M. Karr ne va pas entrer dans le détail mais aimerait donner une précision par rapport à ce que disait M. Borda d'Agua. S'il est vrai que le « tourner à droite » du tram n'a pas été prévu devant le Crédit Suisse à la Place Bel-Air pour remonter directement sur Coutance, en revanche la possibilité pour le tram 12 de continuer de la manière dont circulait autrefois le tram 16 existe toujours. Par ailleurs, M. Karr attire l'attention sur le fait qu'une étude de l'EPFL, commandée par la ville de Genève, a conclu que ce rétablissement était possible. Donc, la demande de la motion n'est pas forcément de rétablir le tram 16 jusqu'à Meyrin mais d'assurer un sous-ensemble des prestations qui étaient délivrées auparavant. À sa connaissance, ceci est possible mais il faut une volonté pour le réaliser. Carouge est d'ailleurs arrivée à la même conclusion, l'avenir est donc encore ouvert.

Mme Sobanek voulait dire la même chose que M. Karr. À M. Borda d'Agua, elle souhaitait répondre que tant que le tram allait directement à la gare, le trajet se situait dans les 22 à 23 minutes. Actuellement, avec le transbordement, il faut au compter au-delà de 30 minutes. Toutefois, ce ne sont pas les minutes qui importent le plus, c'est le transbordement qui constitue toujours un obstacle. Il faut donc éviter les transbordements, indépendamment du fait que l'aménagement de la place Bel-Air est épouvantable. En outre, en essayant de changer à la Terrassière pour se rendre à la gare, il faut toujours attendre la correspondance. Ce n'est donc pas faire la fine bouche que de demander une liaison directe à la gare, ni un caprice d'enfant gâté, c'est vraiment un intérêt pour que les gens abandonnent la voiture, ce qui est démontré par diverses études. Mme Sobanek tient également que loin de sa pensée l'idée d'attaquer Mme Künzler qui a d'ailleurs clairement dit que le projet de tram n'était pas son projet, qu'elle en était l'exécutante alors que tout le monde s'acharne contre elle. Elle est désolée d'avoir blessée Mme Tiercy, ce n'est pas ce qu'elle voulait.

Mme Tiercy tient à préciser que sa première intervention avait été prononcée sur le ton de l'humour. Elle remercie d'ailleurs ses préopinants, M. Borda d'Agua et M. Fassbind de défendre à ce point Mme Künzler. Elle aimerait dire pour sa part que les transbordements sont difficiles pour toutes les personnes qui ont des béquilles, pour les mamans avec des poussettes, valises et enfants, etc. Elle est certaine qu'on peut trouver des solutions pour ces gens-là, qui n'ont pas besoin d'autant de rapidité mais pas de transbordements non plus. Elle soutient largement la motion contrairement à ce qu'elle a pu laisser croire tout à l'heure.

Mme Hochuli rappelle que Chêne-Bougeries a beaucoup d'EMS sur son territoire, notamment le Foyer du Vallon. Par ailleurs, elle signale que bon nombre de personnes malvoyantes qui viennent au Centre d'Insertion et de Rééducation utilisent les transports publics. Or, elle a appris que les responsables ont dû faire des cours pour leur indiquer la

manière de traverser la place Bel-Air. Encore aujourd’hui, c’est le parcours du combattant. Mme Hochuli soutient cette motion pour cette raison.

M. Gross revient à la démonstration statistique de M. Fassbind pour lui dire que sur les 6 lignes qui desservent Chêne-Bougeries, la seule ligne qui intéresse et qui transporte plus de personnes que les 5 autres réunies, est précisément celle qui ne va pas à la gare.

La parole n’étant plus demandée, le président procède au vote.

- La motion est acceptée par 12 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions.

8.2 Zone bleue « macaron » / Location de places de stationnement

M. Ulmann a découvert par hasard, en lisant le journal Le Chênois, une annonce de la clinique des Grangettes qui cherchait à louer des places de parc. Cela l’a interpellé et il a pensé que c’était en relation avec la zone bleue. En effet, ladite clinique emploie quelque 250 employés qui sont des frontaliers et qui ont certainement des difficultés à trouver des places de parc, autant en Suisse qu’en France voisine. Ce n’est certes pas un problème éternel, puisqu’il y aura le CEVA, mais la question se pose actuellement et il faudrait avoir une discussion avec cet employeur pour trouver une solution transitoire en faveur de personnes qui rendent un service public.

M. Karr répond que ce n’est pas nouveau que la clinique des Grangettes recherche par voie d’annonce des places de parc sur le territoire communal. Il se souvient que M. Walpen avait fait une communication, lors de la précédente législature, bien avant la mise en place de la zone bleue à « macaron ». M. Karr rappelle que comme tout employeur à Chêne-Bougeries, la clinique pourra acquérir des « macarons » de stationnement, certes seulement deux, mais elle est aussi tenue d’aménager sur fonds privés des capacités d’accueil pour ses clients, collaboratrices et collaborateurs. En l’occurrence, dans ce qui est appelé « parc des Grangettes », un nombre invraisemblable de places de parc a été aménagé, y compris devant la clinique. Il y a ensuite la question des P+ R qui sont aménagés à grands frais par le canton et aux frais du contribuable genevois pour permettre aux personnes qui viennent de plus loin d’effectuer un transbordement sur les transports publics. Cependant, M. Karr craint que ce soit une voie qui soit mal aimée et sous-utilisée pour les collaboratrices et collaborateurs qui ont pu bénéficier d’une « subvention indirecte » pendant de nombreuses années au travers de la mise à disposition gratuite du domaine public communal de 6 h 30 le matin jusqu’à la fin de leur journée de travail. Cette subvention du public en faveur du privé en a fâché quelques-uns et le but de la zone à « macaron » est d’éviter ce genre de comportement, afin de permettre aux gens de la commune qui ont des déplacements occasionnels, de pouvoir utiliser le domaine public de façon plus équitable. La question du covoiturage est une notion qui pourrait être développée, quotidiennement, le nombre de personnes qui viennent seules, dans une voiture et qui se croisent chaque matin et soir étant important. Mais il semble que voyager ensemble c’est hors de question, ce serait pourtant une solution temporaire d’ici l’arrivée du CEVA. M. Karr rappelle également qu’en début de législature, une solution avait été étudiée en commission consistant à acheminer les piétons depuis la Voie verte CEVA pour des personnes qui viendraient de la Haute-Savoie, par exemple, jusqu’à la gare

de Chêne-Bourg, avec une sortie qui sera pratiquement au passage à niveau, donc à proximité de l'avenue de Bel-Air, à 4 minutes, voire 5 minutes à pieds du chemin des Grangettes. Il est du ressort de la clinique des Grangettes de veiller à ce que ses collaboratrices et collaborateurs puissent aisément utiliser cette nouvelle offre qui est également financée par le contribuable genevois.

Enfin, sous forme de boutade, M. Karr souligne que lorsqu'il voit ces annonces, c'est un peu une perversion du système. En effet, ce qu'on essaie de faire, c'est réduire la circulation, notamment sur les chemins privés le matin, mais finalement il y a une tentative de contourner une politique publique en matière de stationnements, en louant des places dans des jardins, voire en aménageant en dur des endroits qui sont aujourd'hui végétalisés. Il y a là une offre et une demande et certains propriétaires acceptent de fournir ainsi des places de parc aux Grangettes. Ce n'est pas le rôle de la commune de l'interdire mais M Karr trouve quand même que c'est un peu contreproductif par rapport à ce qu'on essaie de réaliser avec la zone à « macaron », soit un changement d'une pratique probablement inéquitable dans l'utilisation du domaine public et qui a perduré pendant de nombreuses années. La commune est d'ailleurs toujours à disposition pour recommander à la clinique des Grangettes de réaliser un plan de mobilité d'entreprise comme cela a été fait dans de nombreuses entreprises du canton pour réduire les déplacements. Des P+R, le recours au covoiturage, une meilleure utilisation des transports publics sont certains des éléments qui mériteraient d'être étudiés plutôt que de privilégier ces parkings sur fonds privés.

Pour M. Ulmann, le problème n'est pas tant l'employeur, mais plutôt les employés qui n'ont pas un salaire extraordinaire. Des aides-soignantes qui touchent entre CHF 4'000.– et CHF 4'500.– par mois vont devoir payer CHF 300.– à CHF 400.– en frais de transport, alors que ce sont des gens qui rendent service à la communauté. En ce qui concerne les P+R, renseignements pris, il lui a été répondu qu'il n'y avait pas de place. Quant au système du covoiturage, on peut certes l'inciter, encore faut-il que les adeptes aient le même horaire. Il serait donc judicieux d'ouvrir une discussion technique avec la direction des Grangettes pour les inciter à trouver une solution avant l'arrivée du CEVA.

M Sapey aimerait répondre à M. Ulmann que beaucoup d'entreprises affrètent des bus pour leurs employés. Il y a peut-être des questions d'horaire, mais le bus 61 a son point de départ à Sallanches. L'État de Genève a versé CHF 3 millions à Annemasse pour les P+R et CHF 100 millions sont prévus pour la région de Genève. L'effort de Genève est donc important et il faudrait que les régions françaises voisines en fassent un de leur côté en faveur des P+R.

Mme Sobanek aimerait ajouter un autre élément concernant les horaires de travail. Les infirmières et aides-soignantes font des journées de 12 heures et elles les voient mal prendre un bus ou un tram pour rentrer chez elles. Une rencontre avec l'employeur, c'est bien, mais celui-ci doit aménager les horaires, sachant que le transport va devenir de plus en plus compliqué pour les employés.

M. Favarger souhaiterait être un peu l'avocat de M. Ulmann [*rires dans l'assemblée*]. Ayant lui-même travaillé avec des horaires très irréguliers à Versoix pendant longtemps, il faut

penser aux collaborateurs des Grangettes qui doivent quitter leur travail à des heures où il n'y a plus, voire très peu de transports en commun. Il serait utile que la clinique dispose d'un bus spécial, surtout quand on entend qu'elle n'aura droit qu'à deux « macarons ».

Mme Bisanti soutient ce que vient de dire Mme Sobanek par rapport à la clinique de Grangettes.

M. Heimendinger signale, à propos des transports de professionnels, que l'aéroport a adopté, il y a très longtemps, une politique qui pallie les horaires, la pendularité, etc., en affrétant des transports collectifs pour prendre en charge des gens qui sont vraisemblablement aussi peu rémunérés que ceux auxquels M. Ulmann a fait allusion. C'est peut-être un modèle que la clinique des Grangettes pourrait suivre.

M. Karr rappelle le cadre dans lequel l'aéroport a initié ce modèle, à savoir un plan de mobilité d'entreprise : ce sont des démarches volontaires pour essayer de trouver des solutions. En ce qui concerne les Grangettes, les horaires dont il est question se situent entre 07 h 00 et 19 h 00. Ce ne sont pas des heures de pointe absolues au niveau de la circulation. Enfin, à l'attention de M. Ulmann, M. Karr propose d'imaginer dans la palette des solutions pour les places de parc, celle de type Singapour !

8.3 Acquisition de la parcelle située 14, rue de Chêne-Bougeries

Mme Tiercy voulait remercier le Conseil administratif qui a tout mis en œuvre pour acquérir aux enchères la parcelle située 14, rue de Chêne-Bougeries.

M. Messerli a la même réaction que Mme Tiercy.

8.4 Règlement public relatif aux haies et autres dispositifs bordant le domaine communal

Mme Sommer rappelle à M. Karr qu'il avait affirmé au printemps 2012 qu'un règlement communal relatif aux haies et aux autres dispositifs bordant le domaine public communal serait bientôt établi. Qu'en est-il ?

M. Karr confirme qu'il avait effectivement dit qu'un tel règlement était en projet. Il propose qu'il soit présenté lors d'une prochaine séance de la commission Mobilités-nature-environnement. Ce projet a été gelé dans la mesure où il y a une question sur laquelle bute le Conseil administratif et que Mme Sommer n'est pas censée ignorer et qui s'apparente un peu à une police des constructions ou à un domaine protégé de l'Etat de Genève en l'occurrence, le domaine Nature et paysage. À cet égard, il est difficile d'obtenir de l'Etat des garanties relatives à une éventuelle interdiction, puisque la question de la subsidiarité du droit n'est pas entièrement tranchée. D'entente avec M. Ruegg, il est apparu opportun, avant d'affronter les fourches caudines du corps juridique du Conseil municipal représenté sur sa gauche, « de balayer la situation à l'avant et de bétonner la situation à l'arrière ». Le projet de règlement sera présenté, sous cette réserve, lors d'une prochaine séance de commission.

8.5 Plan directeur communal

Mme Sommer souligne que son groupe a une question d'importance, depuis juin 2012. Sachant que le plan directeur communal a été refusé, que la commune n'a suivi aucune des suggestions formulées par M. Muller, ancien Conseiller d'État en charge du dossier, comment M. Karr voit-il la suite du processus ? Chêne-Bougeries est la dernière des grandes communes, à part Bernex, qui ne dispose pas de plan directeur communal alors que Cologny a le sien depuis 2003.

M. Karr répond que contrairement à ce qu'a dit Mme Sommer, le plan directeur communal n'a pas été refusé. Son adoption a été suspendue par le Conseil d'État jusqu'à l'avancement des projets et l'harmonisation souhaitée par le Conseil d'État ainsi que son articulation avec le plan directeur cantonal 2030. C'est bien ce qui a été écrit. Néanmoins, M. Karr ne cache pas que lors de l'audition la semaine dernière au Grand Conseil – ceci sous contrôle du président du Conseil municipal qui représentait, d'une part, le Conseil et qui, d'autre part, suppléait à l'absence du président de la commission Territoire, convié à ladite audition, mais retenu professionnellement – il a défendu le fait que dans la collaboration de la commune avec l'État dans le cadre du Grand Projet Chêne-Bourg / Chêne-Bougeries, la commune entendait bien articuler l'adoption d'un plan directeur communal, cas échéant, avec quelques modifications ou harmonisation. Toutefois, il a clairement précisé que c'était un point dur de négociation pour la commune de Chêne-Bougeries, qui entend être dotée d'un instrument communal, non pas seulement parce qu'elle a investi CHF 337'000.– dans une précédente législature, mais parce que celui-ci a fait l'objet d'un consensus entre tous les partis du Conseil municipal. En outre, ce plan est utilisé en tant que document de référence lors de demandes de préavis parce que ce sont bel et bien là les lignes directrices de la commune et qu'il est nécessaire qu'elles soient adoptées. M. Karr saisit cette occasion de dire que d'autres communes ont vu leur adoption de plan directeur communal suspendu dans la perspective d'un Grand Projet lié au plan directeur cantonal. La demande de prise au sérieux des plans directeurs communaux est donc au cœur de la discussion qui aura lieu lors de la rencontre avec deux conseillers d'État, le 3 juin prochain.

Le président tient à dire que même s'il aurait préféré le dentiste à la commission du Grand Conseil, le climat était quand même au dialogue plutôt qu'à la confrontation.

Mme Sommer est contente d'entendre cela. Elle précise que ce sont les communes de Corsier et Collonge-Bellerive qui ne disposent pas encore de leur plan directeur communal. Dès lors, elle craint quand même que la réalité risque d'être différente. Si la commune avait adopté son plan directeur communal plus tôt, elle aurait été vraisemblablement mieux lotie parce que le plan directeur cantonal Genève 2030 ne prend plus en compte les besoins d'une grande majorité des communes du canton et que par ailleurs la densification qu'il propose est contestée. Mme Sommer est donc sceptique quant à cette manière de procéder.

8.6 Ordre du jour du Conseil municipal (questions au Conseil administratif)

Mme Sobanek a lu dans la feuille d'avis onésienne que les communications du Conseil administratif dans le cadre des séances du Conseil municipal étaient immédiatement suivies

d'un point intitulé « Questions sur le point précédent ». Or, bien souvent, des communiers présents dans la salle lors des séances du Conseil municipal de Chêne-Bougeries doivent en attendre la fin pour connaître les réponses des questions posées au Conseil administratif. Mme Sobanek n'oserait pas demander à cet illustre conseil de prendre une telle décision sur le siège, raison pour laquelle elle en fait la proposition aujourd'hui afin que tout le monde puisse en discuter avant de faire éventuellement un essai. Dans la même veine, à Chêne-Bourg, le Conseil municipal a accepté à titre provisoire les questions du public. Il serait aussi judicieux de proposer cela à titre expérimental.

Le président posera la question au Bureau.

M. Favarger saisit l'occasion de l'intervention de Mme Sobanek pour revenir aux communications de Mme Grandjean-Kyburz qui l'a cité lors de leur lecture. Il s'agit de la question concernant le parc du Villaret dont l'éclairage avait été coupé après avoir été installé. Il croit se souvenir qu'il ne s'agissait pas d'une prise de position de la police communale, à savoir que cet éclairage engendrait de l'insécurité, mais plutôt de la police cantonale.

Mme Grandjean-Kyburz répond qu'elle n'a fait que répéter les affirmations de M. Favarger reportées dans le procès-verbal.

M. Favarger pense qu'il aura probablement négligé de corriger ses propos.

Mme Hochuli trouve fort regrettable que le Conseil administratif n'a pas jugé nécessaire de répondre aux questions qu'elle a posées. Au contraire, c'est le silence radio et elle trouve que c'est un dédain fort regrettable.

Le président demande si Mme Hochuli entend les reformuler.

Mme Hochuli répond qu'elle a posé ses questions par deux fois. Elle aurait au moins voulu entendre : « Oui, on va vous répondre ».

M. Le Guern rappelle qu'il y a eu lecture, lors de la séance du Conseil municipal du 28 février dernier, d'une lettre envoyée par l'association Contratom au Conseil administratif, au sujet d'une demande de subvention au comité Mühleberg. Il souhaiterait savoir si une réponse avait été faite, qu'elle soit positive ou négative, pour une fois que le Conseil administratif reçoit une lettre manuscrite.

Le président note la question de M. Le Guern.

8.7 Démolition d'un chalet

M. Le Guern a pris connaissance dans la FAO d'une demande de démolition d'un chalet situé sur la route de Florissant. Il aimerait savoir si le Conseil administratif a essayé d'introduire une procédure de classement pour ce chalet et, d'une façon plus générale, s'il

envisage un recensement du peu de chalets qui restent sur le territoire de la commune et qui méritent d'être conservés dans son patrimoine architectural.

M. Karr a le regret d'informer M. Le Guern que le Conseil administratif, dans sa composition actuelle, n'a pas jugé utile de donner suite à un préavis favorable à une demande d'inscription à l'inventaire formulée par le canton concernant le chalet situé au N° 171, route de Florissant. Il s'agit d'un des derniers chalets Spring du territoire communal, et certainement le plus grand, témoin d'une époque où Sécheron introduisait ce genre d'ouvrage avec des perspectives intéressantes. Les chalets ont d'ailleurs été recensés dans le cadre d'une publication aux éditions chênoises qui s'appelait « Le chalet dans tous ses états », publication remarquable et qui sert de référence, notamment pour donner des préavis. Actuellement, des mesures de protection de ce patrimoine sont requises, mais M. Karr ne cache pas que le Conseil administratif est malheureusement très timide à ce sujet, parce qu'il y a une perception d'atteinte à la propriété privée représentée par ce type de demandes. M. Karr dit cela un peu la mort dans l'âme parce qu'il existe une véritable valeur culturelle exprimée par ces bâtiments. Non seulement, la commune n'a pas initié de procédure, puisque c'était la question de M. Le Guern, mais lorsqu'elle a été consultée, elle n'a pas donné un préavis favorable. Concernant le fait de réaliser un recensement des chalets qui subsistent, la question qui peut se poser est de savoir si c'est une tâche communale ou non, ou celle du canton, voire d'associations. La question reste ouverte mais l'interpellation de M. Le Guern a été prise en compte.

M. Fassbind voulait profiter de soutenir la proposition du Conseil administratif consistant à ne pas demander de classement d'immeubles anciens, partant de l'idée que si ce mode de faire avait été strictement appliqué, certains immeubles de la commune n'auraient jamais été construits. À titre d'exemple, on voit dans les Hauts de Malagnou que des maisons conservées au milieu d'immeubles n'ont pas leur place et péjorent les lieux de manière anachronique. Il reste encore quelques chalets sur le territoire de la commune qui auraient leur place à Ballenberg. M. Fassbind suggère de déposer une motion allant dans ce sens. Il estime qu'il faut avoir confiance dans l'architecture moderne répondant aux besoins actuels et où l'on vit certainement mieux que dans habitations construites comme des villégiatures en bordure de ville, il y a une centaine d'année. Enfin, si quelqu'un entend conserver un vieux chalet à Conches, à l'écart des ensembles urbains, on peut lui laisser le choix d'y vivre dans un mode éloigné de la façon contemporaine.

8.8 Espaces verts

Mme Garcia observe que Mme Tiercy a parlé des espaces verts dans la commune, lors de la discussion relative à l'approbation des comptes. Elle trouve elle aussi qu'à certains endroits, l'herbe n'est plus entretenue. Il ne s'agit pas d'avoir partout du gazon anglais, mais à Conches, par exemple, plus rien n'est tondu, à se demander si les tondeuses de la commune sont en panne. Mme Garcia a l'impression qu'on laisse pousser les mauvaises herbes à tous vents. Face à un tel état de délabrement, elle propose d'aller elle-même tondre l'herbe.

M. Karr pensait que c'était plutôt une approche chère au cœur de Mme Garcia de laisser la végétation se faire. Il assume totalement l'application d'une politique de moindre entretien

des espaces publics dans le sens de laisser un peu de foisonnement et de vie. Les tondeuses ne sont donc pas en panne, mais trop d'entretien nuit à toute la faune. En effet, on a tendance à oublier qu'avec le développement de l'urbanisation, les espaces dans lesquels la faune et la microfaune peuvent se développer sont de plus en plus rares. Chacun pourra remarquer, lorsqu'il fera plus chaud, qu'on va commencer à avoir des papillons, des insectes, davantage d'oiseaux parce qu'on leur donne de la place pour s'ébattre. M. Karr entend bien qu'il faut savoir raison garder et qu'on ne peut pas faire cela partout, mais il faut trouver un certain équilibre. Dans les parcs de Sismondi et de la Mairie, certains espaces sont laissés en prairie, d'autres sont tondus. Il s'agit d'un changement de pratique. Il faut donc attendre quelque temps pour en évaluer les résultats. M. Karr n'a pas donné d'instructions pour qu'on ne tonde plus aux abords de l'école du Belvédère. Mais effectivement au Rondeau des Bougeries, endroit qui n'est pas entièrement utilisé sur toute sa surface, il existe des possibilités de laisser pousser l'herbe. Cependant, M. Karr n'a pas réglé lui-même la hauteur des lames des tondeuses, mais il a indiqué les axes forts à appliquer, en matière de biodiversité, au Service des parcs et promenades. Un bilan va être fait au terme d'une année et chacun est invité à participer à la prochaine séance de la commission Mobilités-nature-environnement, d'entente avec son président, M. Gross, qui parlera de la politique d'utilisation des espaces publics. M. Karr tient à préciser qu'il assume déjà les imperfections des pratiques et politiques qu'il essaie de mettre en place. Il convient de lui signaler les endroits qui semblent dangereux ou totalement inappropriés, mais la lame de tondeuse réglée à 3 cm du sol, sera un peu problématique au cours des deux prochaines années.

Mme Garcia rétorque qu'il ne s'agit pas de centimètres, on passe d'un extrême à l'autre.

M. Messerli voulait rassurer Mme Garcia concernant la politique de M. Karr s'agissant de la taille de l'herbe. La ville de Berlin, notamment, adopte le même principe. M. Karr parlait de la faune, il aimeraient lui-même ajouter un point important, c'est la flore. Cela a été vérifié, au moment où on ne fauche pas systématiquement, on voit apparaître des orchidées qui ne poussaient plus depuis de nombreuses années et qui tout à coup refleurissent parce qu'on ne taille pas l'herbe trop court.

Mme Sommer aimerait demander à M. Karr si les fleurs sont aussi bannies dans la politique environnementale. Elles lui manquent ainsi qu'aux résidents de la Gradel, notamment au giratoire. Actuellement, le soleil ne se montre pas, de cela Mme Sommer ne rend pas M. Karr responsable,..., mais pour ce qui concerne les fleurs... !

M. Karr aurait espéré que Mme Sommer lui donne un peu de crédit concernant ces histoires de fleurs jusqu'à la prochaine séance de la commission Mobilités-nature-environnement lors de laquelle la politique en la matière sera expliquée en détail.

8.9 Objets traités en commission

M. Balmer a fait un rapide calcul, sur les neuf séances de la commission Mobilités-nature-environnement depuis la rentrée de septembre, une a été annulée et au moins six ont traité de sujets d'importance qu'il qualifierait de mineure, et ayant peu de rapports directs avec la

commune et pour lesquels celle-ci a peu ou pas de compétence. Donc, afin de préserver les finances communales auxquelles il sait que tout le monde est très sensible, et en accord avec son groupe, il propose que les séances de commission soient en principe annulées en l'absence de sujets concrets nécessitant un préavis ou de sujets présentant un intérêt général et significatif sur lequel la commune peut réellement prendre influence. À titre personnel, il se tiendra dorénavant à ce principe, aussi bien comme président de la commission des Sports qu'en tant que commissaire. Il prie Monsieur le président de la commission Mobilités-nature-environnement qui attend des propositions concrètes d'économie, de bien vouloir l'excuser par avance pour toutes les prochaines séances qui ne suivraient pas ce précepte. M. Balmer préfère passer ses rares soirées libres avec sa famille, voire à tondre son gazon plutôt que d'entendre discourir sur les techniques de recensement des arbres ou sur les normes de mesure des rayons non-ionisants.

Mme Tiercy rebondit sur l'intervention de M. Balmer. Au contraire, elle tient à remercier M. Gross pour l'organisation des séances de la commission Mobilités-nature-environnement qui apprennent à prendre des positions en connaissance de cause plutôt que d'avoir l'arrogance qui vient d'être exprimée, tant par M. Balmer que par M. Fassbind. Elle préfère pour sa part entendre en commission des personnes qui connaissent bien certains sujets. Elle déplore en particulier la position de M. Balmer à qui elle tient à dire, en toute franchise, qu'il manifeste une telle agressivité en séance de commission Mobilités-nature-environnement, qu'elle sera satisfaite ne plus le voir y siéger.

Le président tient à recentrer la discussion sur les questions adressées au Conseil administratif et non pas sur des questions de portée générale qui ne devraient pas avoir lieu à ce point de l'ordre du jour.

Mme Hochuli s'excuse, tout le monde a prêté serment et l'intervention de M. Balmer la laisse perplexe.

M. Gross se montre aussi désolé de dévier du sujet des questions, mais après avoir vu des conseillers municipaux siéger dans le public, des conseillers administratifs ne pas tenir compte des délibérations du Conseil municipal, après avoir convoqué une séance de commission pour laquelle 4 membres sur 10 ne se sont pas excusés, il tient à dire que personnellement, il n'a pas la chance d'avoir un jardin, ni encore une famille et des enfants, mais il a aussi d'autres choses à faire plus intéressantes que de passer son temps ici. Alors, comme l'a dit Mme Hochuli, tout le monde a signé. Si M. Balmer n'entend pas respecter les règles du jeu, d'autres personnes sont prêtes à prendre sa place.

Hommages au président sortant

M. Karr a une dernière intervention destinée au président. Sans vouloir choquer l'assemblée, il souhaiterait saluer le travail qu'il a accompli en ayant été malmené en Conseil municipal, comme cela a été le cas pour lui, lors de ces 14 dernières années. Le dernier exercice a été particulièrement difficile et mouvementé, M. Spinelli a présidé le Conseil avec excellence, avec respect de toutes les parties, même dans les moments les plus difficiles. Si quelqu'un était venu chez lui en lui disant : « Entends-tu l'appel de ta

commune » il l'aurait regardé avec des airs d'extra-terrestre en répondant : Non, je n'entends rien ». C'est comme si on lui avait dit : « As-tu vu Monte-Carlo » et qu'il aurait répondu : « Non, je n'ai vu monter personne ! ». Aujourd'hui l'ensemble du Conseil municipal et du Conseil administratif peut lui être reconnaissant d'avoir mené ces débats avec brio tout au long d'une année qui n'a pas été facile et M. Karr propose qu'on l'applaudisse.

[Applaudissements]

Mme Sobanek remercie M. Karr de ses propos. Elle a été empêchée elle-même de dire à M. Spinelli, lors du dernier Bureau, combien elle a apprécié sa présidence. Il a fait cela avec beaucoup de charme, beaucoup d'humour, ceci d'autant plus que les situations n'étaient pas faciles. Ayant présidé elle-même ce conseil elle sait ce que c'est que de devoir gérer les tensions. Elle tient à remercier M. Spinelli au nom de son groupe.

Mme Hochuli a été prise de court car elle s'attendait à ce que le président fasse un discours.

Le président observe qu'on ne lui a guère laissé le temps ...

Mme Hochuli voulait également remercier M. Spinelli de la manière dont il a présidé ce conseil cette année. Comme l'ont dit les intervenants précédents, ce n'était pas évident, elle le félicite, son travail n'était pas facile, il l'a fait avec rigueur. Elle lui souhaite une bonne continuation.

Discours du président sortant

Le président remercie des diverses interventions qui lui vont droit au cœur.

Appelons un chat, un chat l'année fut difficile.

Marquée par une restructuration importante des services de la Mairie conduisant à des licenciements douloureux, pas moins de deux séances supplémentaires pour traiter d'un droit de préemption très difficile, des prérogatives apremment disputées, des tensions pénibles, parfois improductives, sur un fond de presse à scandale.

Certains courriers ont aussi été d'une teneur inhabituelle. En marge des invitations courantes, des doléances de citoyens, il y a eu des courriers purement politiques, juridiques, tendancieux, coercitifs, illégaux même, appelant à la censure.

Autant d'hostilité à laquelle à vrai dire les membres de ce conseil n'étaient pas habitués.

Mais cette année fut aussi celle :

d'un budget et de comptes finalement acceptés, de pavillons provisoires pour le parascolaire acceptés, d'une place de jeux intergénérationnelle acceptée, de la constitution d'un droit de superficie en faveur d'une coopérative de logements signée, d'une excellente opportunité immobilière au Village saisie, de la mise en œuvre de la zone bleue « macaron » votée, de

projets pour la piscine du Belvédère, le « Petit Manège », la salle communale, l'école de la Gradelle en cours, ainsi que diverses motions, dont notamment celle ambitieuse concernant la fixation des critères d'attribution de logements transparents.

Il aimerait dire qu'au-delà des effets de manches et des pics envoyés à l'autre bout de la table, des réparties cinglantes et des phrases assassines, - bref au-delà de la mêlée -, il y a les attentes de la population de Chêne-Bougeries et le poids terrible des décisions prises dans cette enceinte.

Gardons à l'esprit que ces luttes intestines qui sont compréhensibles ne laisseront finalement que quelques traces sans aucun intérêt dans quelques procès-verbaux bien vite oubliés de tous. Par contre, les décisions prises et les orientations données à la ville laisseront, elles, des traces indélébiles.

C'est beaucoup de responsabilité et c'est pourquoi il aimerait adresser en premier lieu ses remerciements aux conseillers municipaux pour leur engagement qui s'apparente à du bénévolat avec beaucoup plus d'exposition.

Il aimerait aussi saluer M. Luc Heimendinger qui a su être secourable lorsqu'il oubliait une main levée ou un nom et le Conseil administratif pour son grand travail.

Il aimerait remercier tout particulièrement le secrétaire général qu'il aime appeler *l'indispensable* M. Raphaël Gailland pour la collaboration étroite qu'il a eue avec lui. Il aimerait aussi signaler que M. Gailland occupe sa fonction depuis juin 2003, cela fait pratiquement 10 ans qu'il est secrétaire général de la commune et qu'en dix ans, il n'a pas manqué une seule séance du Conseil municipal [*Applaudissements*]. C'est une chose qui méritait d'être soulignée.

Plus généralement, il remercie l'administration communale pour les bonnes relations qu'il a eues avec ses membres, en particulier avec les aimables procès-verbalistes, dont Mme Bolognino et son entrain inaltérable.

Enfin, il a déjà été élogieux à ce sujet, il aimerait encore remercier le Bureau au sein duquel il y a toujours eu un franc-parler mais qui ne se défaisait jamais du respect. C'est avec honneur qu'il a porté le titre de premier citoyen de Chêne-Bougeries. Il souhaite plein de courage au futur président, dont la mesure, la calme et la franchise l'aideront à assumer parfaitement cette charge magnifique.

[*Applaudissements*]

M. Fassbind voulait également, avant que la séance soit levée, remercier M. Spinelli, au nom du groupe PLR de cette année de présidence, pour avoir réussi à la tenir sachant combien ce fut difficile. Le chemin est étroit et entre les différents dangers, il a réussi à trouver la voie. Il l'en félicite et souhaite le même succès à M. Heimendinger qui ne sera pas épargné non plus.

La séance est levée à 23 h 20.

La Secrétaire
du Conseil municipal
M. SOBANEK

Le Président
du Conseil municipal
F. SPINELLI